

Notre comportement va décider de l'avenir !

**La collecte des ordures ménagères
résiduelles et recyclables en porte à porte
et en bac, toutes les 2 semaines,
à compter de janvier 2018.**

Pourquoi s'équiper en bac jaune ? Et en bac gris ?

Les bacs permettent de stocker plus facilement les déchets. Vous n'aurez plus besoin de vous déplacer aux colonnes de tri, hormis pour le verre.

Pourquoi des bacs pucés ?

Afin d'identifier l'adresse des bacs et faciliter leur gestion.

Pourquoi une collecte seulement toutes les deux semaines ?

Depuis que le tri concerne l'ensemble des emballages, le volume de votre poubelle d'ordures ménagères diminue au profit du recyclage.

De plus, les camions circulent de la même façon qu'auparavant, on n'augmente donc pas l'impact sur l'environnement.

Si je déménage pourrais je emmener mes bacs ?

NON

Les bacs sont pucés et sont référencés sur une seule adresse.

Pourquoi certains bacs sont ils équipés de serrure ?

Ces bacs sont réservés aux foyers où le camion ne peut accéder: il s'agit de points de regroupement. Ces bacs restent en permanence sur la voie publique. Ils évitent que des déchets soient déposés par des personnes étrangères.

Si mon bac a besoin de maintenance... qui la prendra en charge ?

Toute réparation due à un défaut, à un choc alors que le bac est sur la voie publique, à un accident matériel lors de la vidange dans le camion, sera prise en charge par la Communauté de Communes. Les dégradations dues à un mauvais usage chez vous seront à votre charge ainsi que le nettoyage.

Peut on mettre en sac les recyclables dans le bac ?

Oui **MAIS** en sac transparent, sinon on les laisse en vrac !

Je refuse d'aller chercher les bacs car celui que j'ai est en bon état.

Vous devez impérativement prendre les 2 bacs sinon vos déchets ne pourront pas être collectés. Le camion ne prendra plus les bacs/sacs non conformes. Les colonnes de tri emballages-papiers vont être enlevées.



Que dois je faire en cas d'incident sur mon bac ?

Je préviens immédiatement le Communauté de Communes (couvercle cassé, roue démontée...) afin qu'un agent chargé de la maintenance fasse le nécessaire pour éviter des détériorations plus importantes.

Que dois je faire en cas de vol ou d'incendie criminel sur mon bac ?

Je porte plainte à la Gendarmerie et je transmets le justificatif à la Communauté de Communes afin que nous procédions au remplacement du (des) bac(s) concerné(s). Autrement, le remplacement sera à votre charge.

Pourquoi je n'ai pas le choix du volume des bacs ? Pourrais je changer de bac ?

Le volume des bacs a été calculé en fonction du nombre de personnes dans le foyer et correspond à la production normale des foyers (voir règle ci-dessous). Seulement certains cas particuliers pourront faire l'objet d'un changement de bacs (ex : les professionnels).

Règle de dotations des bacs

Foyer	Bac jaune	Bac gris
1 personne	140 Litres	140 Litres
2—3 personnes	240 Litres	140 Litres
4 personnes et +	360 Litres	240 Litres
Résidence secondaires, commerçants, artisans, services, mairies...	240 Litres	240 Litres
Gros producteurs : salles des fêtes, cantines, collèges, campings, entreprises...	770 Litres	770 Litres

Que dois je mettre dans les bacs ?

Dans le jaune : Tous les emballages ménagers (bouteilles et flacons plastiques, cartonnettes, emballages métalliques, pots, barquettes, films...) ainsi que tous les papiers.

Dans le gris : Les lingettes, les couches, la litière, les restes de repas qui ne peuvent pas aller au compost.

Que faire du reste ?

Déposer le verre et le textile aux colonnes de tri, ou en déchetterie selon le gabarit et le matériau.

Ci-dessous les horaires d'ouverture

	ÉTÉ (du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre)		HIVER (du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars)	
Lundi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Mardi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Mercredi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Jeudi				
Vendredi	9h00-11h45	14h00-18h45	9h00-11h45	14h00-16h45
Samedi	9h00-11h45	13h30-18h15	9h00-11h45	14h00-16h45

Comment sont recensés les apports en déchetterie ?

Vous avez ou allez disposer dans l'avenir de cartes magnétiques. Lors de vos passages, votre identité sera enregistrée et pour les professionnels (uniquement), leurs apports seront facturés.

La collectivité s'engage dans une phase expérimentale : l'ensemble des collectes se feront toutes les 2 semaines.

Peu de collectivités se sont engagées dans ce sens, A NOUS DE RELEVER LE DÉFI !!